

QUELS SONT LES DOCUMENTS À FOURNIR ?

Vous êtes locataire ou propriétaire :

- Livret de famille ou acte de naissance du ou des enfants concernés par l'inscription (pour les actes étrangers, traduction en français).
- Carnet de santé de chaque enfant à inscrire.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité ou de gaz).
- Une pièce d'identité de chaque parent.

Vous êtes hébergé(e) :

En plus des documents ci-dessus, vous devrez fournir :

- Une attestation sur l'honneur de l'hébergeant.
- Une pièce d'identité de l'hébergeant.
- Un document officiel au nom et adresse du demandeur hébergé (avis d'imposition, attestation carte vitale, attestation CAF, relevé des indemnités chômage).

